



POUR INFORMATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Utilisation du Compte de programmes spéciaux

Addendum

1. La commission a demandé un complément d'information sur les propositions relatives à l'utilisation du Compte de programmes spéciaux comme suite à une demande formulée par le porte-parole des employeurs à sa séance du 12 février 2009. On trouvera ci-dessous des précisions en conséquence.

Réponse à la crise financière et économique (4 150 000 dollars E.-U.)

2. Actions tripartites nationales menées dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent en vue de répondre à la crise (2,5 millions de dollars): Les programmes par pays de promotion du travail décent constituent le plus direct des mécanismes à disposition pour lancer des mesures concrètes contre les différentes répercussions socio-économiques de la crise. Les fonds du Compte de programmes spéciaux contribueraient à pallier le manque considérable de ressources dans des pays de toutes les régions. Les travaux seraient menés dans des pays où il est possible de lancer de nouvelles initiatives de lutte contre la crise, par exemple en réorganisant les activités prévues ou déjà en cours ou en modifiant leur ordre de priorité. Il s'agirait notamment d'évaluer les besoins créés par la crise, de concevoir des activités spéciales pour lutter contre ses effets ou de procéder si nécessaire au réaménagement des programmes par pays de promotion du travail décent. Des consultations avec les mandants tripartites auraient lieu dans chaque cas, à la fois pour fixer un ordre de priorité et pour associer les mandants à la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent.
3. Suivi de la Réunion tripartite de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale actuelle, notamment dans le cadre de la session de juin 2009 de la Conférence internationale du Travail (300 000 dollars). Si le Conseil d'administration décide de traiter la question de la crise à la session de juin 2009 de la Conférence, des dépenses supplémentaires sont à prévoir. Elles seraient afférentes notamment à l'établissement et la traduction des documents, à des services d'interprétation et aux frais de voyage d'orateurs spéciaux des trois catégories de mandants.
4. Observatoire de la crise mondiale de l'emploi et des politiques nationales (300 000 dollars). Cette proposition vise la création d'une structure présentant l'ensemble

des connaissances accumulées par le BIT sur la crise mondiale de l'emploi, qui devrait s'appuyer sur un nouveau site Web dont les premiers éléments devraient être établis sans délai. Ce site rassemblerait des informations et analyses sur les aspects de la crise en lien avec le monde du travail. Il présenterait ainsi des informations à jour sur l'évolution de la crise mondiale de l'emploi, les mesures et politiques mises en œuvre par des pays et des partenaires sociaux, ainsi que des analyses comparatives succinctes sur des méthodes particulièrement efficaces adoptées par tel ou tel pays. Le site serait mis sur pied grâce à un effort déployé à l'échelle du Bureau et il serait alimenté par des informations et études émanant de toutes ses unités. Les ressources requises serviraient à tenir le site à jour et à appuyer les travaux de rédaction et de coordination nécessaires pendant dix-huit mois au moins.

5. Une réunion sectorielle consacrée à la crise (200 000 dollars). Cette réunion serait organisée conformément à la procédure de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes à la faveur de consultations tripartites.
6. Mettre à profit l'expérience acquise par des pays dans leur riposte à la crise – cinq études de pays (600 000 dollars). Il est indispensable de procéder à une analyse approfondie de la riposte des pays si l'on veut mettre en évidence les mesures efficaces et permettre au BIT d'élaborer des activités de sensibilisation fondées sur des éléments factuels. Cette proposition s'inscrit dans la logique du suivi de la Déclaration sur la justice sociale, qui prévoit la réalisation d'études par pays. Les pays visés seraient retenus sur une base volontaire, et tous les mandants participeraient à l'élaboration de ces études.
7. Potentiel de création d'emplois des technologies «vertes»: étude sur l'état des connaissances et discussion tripartite (250 000 dollars). Plusieurs pays ont mobilisé des montants supplémentaires dans le cadre d'investissements publics anticycliques visant l'adoption à brève échéance de technologies «vertes». La proposition porte sur la réalisation d'études et de débats sur les technologies vertes, l'objectif étant d'évaluer le potentiel de cet outil pour la création d'emplois dans le contexte de la crise. Une attention toute particulière sera accordée au potentiel des petites et moyennes entreprises.

Renforcer les capacités de l'OIT dans certains domaines en prévision du programme et budget pour 2010-11 (1 600 000 dollars)

8. Administration et inspection du travail, projets pilotes dans quatre pays (350 000 dollars). Les Propositions de programme et de budget pour 2010-11 prévoient un programme élargi concernant l'administration et l'inspection du travail, fondé sur la stratégie qui a été examinée par le Conseil d'administration en novembre 2006. Compte tenu de la nécessité de renforcer les capacités du BIT dans ce domaine, il est proposé d'allouer des ressources additionnelles à l'élaboration de nouvelles propositions de coopération technique.
9. Statistiques sur la mesure du travail décent, appui aux pays (500 000 dollars). Il ressort des consultations récemment menées au sein du Conseil d'administration et à la Conférence internationale des statisticiens du travail au sujet de la mesure du travail décent que l'assistance technique destinée à renforcer les bureaux nationaux de statistiques est un domaine sur lequel le BIT doit se pencher en priorité. Cette proposition a pour objet de donner au BIT les moyens d'apporter cette assistance et de mettre en place un programme de coopération technique plus vaste dans ce domaine.
10. Extension de la couverture de sécurité sociale: réunion technique tripartite demandée par la Commission de l'emploi et de la politique sociale (250 000 dollars). Cette proposition vise

à fournir le financement demandé par la Commission de l'emploi et de la politique sociale en mars 2008.

11. Renforcement du suivi des décisions des organes de contrôle des normes internationales du travail, cinq cas pilotes (250 000 dollars). Les décisions des organes de contrôle appellent des mesures de suivi supplémentaires afin de renforcer la capacité d'application des normes du travail au niveau national. Cette proposition consisterait à expérimenter une méthode pour améliorer le suivi des décisions des organes de contrôle en y associant étroitement les partenaires tripartites.
12. Investir dans la révision des méthodes de gestion à la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (250 000 dollars). La Déclaration préconise une nouvelle méthode de travail fondée sur les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent, objectifs qui sont indissociables, interdépendants et qui se renforcent mutuellement. Cela a plusieurs conséquences pratiques pour les travaux du BIT, notamment la création d'équipes spéciales et d'équipes de projet mettant à contribution différents services du Bureau, aussi bien pour ce qui est des travaux analytiques que des procédures opérationnelles. La formation mettant en évidence les bonnes pratiques et les nouvelles dispositions prises en matière de communication facilitera l'adoption de nouvelles méthodes de travail.

Mise en œuvre des propositions concernant le réexamen de la structure extérieure en 2009 (750 000 dollars)

13. Il est recommandé dans les propositions présentées au Conseil d'administration à la présente session¹ que la mise en œuvre de la nouvelle structure extérieure débute en 2009. En 2009, la réalisation de certains aspects du réexamen devrait induire des coûts forfaitaires limités. Il s'agit notamment d'une nouvelle série de mouvements de personnel entre le siège et les bureaux extérieurs et dans les régions. Dans la mesure du possible, ceux-ci seront coordonnés avec les mouvements ordinaires de personnel. Toutefois, la constitution proposée d'équipes techniques d'appui au travail décent multipliera inévitablement les mouvements de personnel. En outre, il faudra procéder à des travaux techniques internes pour: déterminer la composition et le profil des effectifs de chaque bureau (personnel d'appui compris); établir un nouveau cadre de responsabilités qui précise les rôles et les attributions de chacun; mettre en place de nouvelles procédures de sélection et de recrutement pour les postes de coordonnateurs nationaux; et prévoir des suppressions d'emplois lorsque le redéploiement n'est pas possible. Il sera aussi nécessaire d'analyser les nouveaux besoins de locaux découlant de la mise en œuvre de ces propositions et, lorsque cela est nécessaire, de répondre à des besoins immédiats.

Genève, le 17 mars 2009.

Document soumis pour information.

¹ Document GB.304/PFA/5.